



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 octobre 2025 à 19h00 à l'hôtel de ville de Cloridorme

N° de résolution
ou annotation

Sont présents : M. Marcel Mainville
Dany Minville
Jean William Ayotte
Jean Louis Clavet

Étaient également présentes Mesdames Léona Francoeur dg par intérim et Marie Dufresne, gestionnaire.

Madame Marie Dufresne présidente d'élection procède à l'assermentation des candidats élus par acclamation, soit monsieur Dany Minville district #1, monsieur Jean William Ayotte district #2 et monsieur Jean Louis Clavet district #3

Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Marcel Mainville constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

1- Renonciation à l'avis de convocation

Résolution # 191-10-2025

Conformément à l'article 325 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la municipalité de Cloridorme, étant tous présents à la salle des délibérations le 16 octobre 2025, à 19h00, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

- 1- Travaux asphalte route du Brûlé
- 2- Comptes à payer
- 3- Levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE chacun des élus renonce à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et accepte de discuter des points présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1- Résolution # 192-10-2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une promesse de subvention du gouvernement du Québec pour des travaux de pavage dans la route du Brûlé;

CONSIDÉRANT QU'une première demande de soumission a été acheminée à deux entrepreneurs pour des travaux de pavage, que nous n'avons reçu qu'une seule soumission qui était de l'ordre de 105 000\$ qui dépassait le budget octroyé;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes retournés une deuxième fois en soumission tout en diminuant la longueur des travaux, et que nous n'avons reçu aucune soumission cette fois-là;

CONSIDÉRANT QUE l'état de la route nécessite des travaux immédiats étant dans un état de décrépitude avancée;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises par les employés municipaux afin de vérifier pour l'opportunité d'effectuer les travaux en régie en louant l'équipement



nécessaire;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR DANY MINVILLE
CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE des travaux de pavage seront effectués par Asphalte LD
Inc. Pour un montant de 20400\$ plus taxes applicables, que
la municipalité procèdera à l'achat d'asphalte C-10 et au
paiement des camions qui iront chercher l'asphalte
nécessaire à la réalisation des travaux.

QUE les travaux soient réalisés dans la route du Brûlé
coté Est tel que déjà déterminé.

QUE les coûts reliés à ces travaux sont de l'ordre de plus
ou moins 41 000\$ et que nous approprions les subventions
promises du ministère, soit celle de 20000\$, de 15500\$ et
la balance sera prélevée de la subvention annuelle
(34 044\$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- Résolution # 193-10-2025

Comptes à payer

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL
EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement des comptes suivants :
RCGT 905.43\$ et 2 05230\$, H2Lab 527.45 et 932.80\$
Guilbert, 3495.24\$, Altus 1914.33\$ et Groupe Conseil UDA
827.82\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Résolution # 194-10-2025

Levée de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé à l'unanimité des
élus présents

Que la séance soit levée à 19h06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marcel Mainville maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article
142 (2) du Code municipal ».

Marcel Mainville

Maire

Leona Grevier

Greffière